

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

[conformément au règlement (UE) 2015/830]

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange de la société ou entreprise

1.1 1.1 Identifiant du produit _____

Nom du produit: : BRUTAL BUDS

1.2 Usages pertinents identifiés pour la substance ou le mélange et usages déconseillés _____

Non disponible.

1.3 Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité _____

CERVANTES NEW TECHNOLOGIES SL · B09631961
Carnissers 20 · 46680 - Algemesí

SECTION 2 : Identification des risques

2.1 Classification de la substance ou du mélange _____

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (UE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments de l'étiquette _____

2.3 Autres dangers _____

Dans des conditions d'utilisation normale et sous sa forme d'origine, le produit ne présente aucun effet néfaste pour la santé et l'environnement.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances _____

Non applicable.

3.2 Mélanges _____

Ce mélange ne contient pas de substances représentant un danger pour la santé ou l'environnement, conformément au règlement (UE) n° 1272/2008, ne présente aucune limite d'exposition professionnelle, et n'est pas classé comme substance PBT/mPmB ou inclus dans la liste des candidats à cet effet.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des gestes de premiers secours

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans la préparation, aucune mise en garde particulière n'est nécessaire.

- | | |
|------------------|--|
| Inhalation | : Placer la victime à l'air libre, la maintenir au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. |
| Contact oculaire | : Retirer d'éventuelles lentilles de contact, si possible. Laver abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche pendant au moins 10 minutes, en soulevant les paupières. Demander une assistance médicale. |
| Contact cutané | : Retirer tout vêtement contaminé. |
| Ingestion | : Maintenir la victime au repos. Ne JAMAIS provoquer de vomissements. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à long terme

Il n'existe aucun effet aigu ou à long terme connu associé à l'exposition au produit.

4.3 Indication de nécessité d'assistance médicale et de traitements particuliers à administrer immédiatement

En cas de doute, ou si les symptômes de malaise persistent, solliciter une assistance médicale. Ne jamais rien administrer par voie orale à des personnes inconscientes.

SECTION 5 : Moyens de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Extincteur à poudre ou CO ₂ . En cas d'incendie plus grave, il est également possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool et de l'eau pulvérisée. |
| Moyens d'extinction non appropriés | : Pour l'extinction, ne pas utiliser de jet d'eau direct. En présence de tension électrique, il est interdit d'utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction. |

5.2 Dangers spécifiques associés à la substance ou au mélange

- | | |
|---------------------|---|
| Risques spécifiques | : Un incendie peut produire une épaisse fumée noire. La décomposition thermique peut occasionner la production de substances dangereuses : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Une exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut avoir un effet néfaste sur la santé. |
|---------------------|---|

5.3 Recommandations pour le personnel de lutte contre les incendies _____

Refroidir à l'eau les réservoirs, citernes ou récipients situés à proximité de la source de chaleur ou de l'incendie. Tenir compte de la direction du vent.

Équipement de protection anti-incendie : Selon la gravité de l'incendie, il peut s'avérer nécessaire d'utiliser des vêtements anti-chaleur, un appareil respiratoire autonome, des gants, des lunettes de protection ou un masque facial et des bottes.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manutention en toute sécurité _____

Le produit ne nécessite pas de méthodes de manutention particulières. Il est recommandé d'appliquer les mesures générales suivantes :

- Pour la protection individuelle, voir la section 8.
- Il est interdit de fumer, de boire ou de manger dans la zone concernée.
- Il convient de respecter la législation en matière de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail.
- Ne pas appliquer de pression pour vider les récipients, car ceux-ci ne sont pas résistants à la pression. Conserver le produit dans un récipient dont le matériau est identique à celui d'origine.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, incompatibilités éventuelles

Le produit ne nécessite aucune méthode de stockage particulière.

- Il convient de suivre les conditions de stockage générales : éviter les sources de chaleur, les radiations, l'électricité et tout contact avec des denrées alimentaires.
- Maintenir hors de portée d'agents oxydants et de matériaux très acides ou alcalins.
- Stocker les récipients à une température comprise entre 5 et 35 °C, dans un lieu sec et bien aéré.
- Assurer un stockage conforme à la législation locale. Suivre les indications marquées sur l'étiquette. Une fois le récipient ouvert, il convient de le refermer soigneusement et de le placer à la verticale afin d'éviter tout déversement.
- Le produit ne relève pas de la directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisations finales particulières _____

Non disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient PAS de substances présentant une valeur limite d'exposition professionnelle.

Le produit ne contient PAS de substances présentant une valeur limite biologique.

8.2 Contrôles de l'exposition

Méthodes d'ordre technique

Concentration : 100 %

Utilisations

Protection respiratoire : En cas de respect des méthodes techniques recommandées, il n'est pas nécessaire d'utiliser un équipement de protection individuelle.

Protection des mains : En cas de manipulation correcte du produit, il n'est pas nécessaire d'utiliser un équipement de protection individuelle.

Protection des yeux : En cas de manipulation correcte du produit, il n'est pas nécessaire d'utiliser un équipement de protection individuelle.

Protection de la peau : EPI : Chaussures de travail.

Caractéristiques : Marquage « CE » Catégorie II.

Normes CEN : EN ISO 13287, EN 20347

Entretien :

Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. Pour cette raison, ainsi que pour des questions d'hygiène, il est conseillé d'éviter leur réutilisation par une autre personne.

Observations :

Les chaussures de travail pour un usage professionnel intègrent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des lésions pouvant être occasionnées par des accidents. Il convient d'examiner les cas d'utilisation professionnelle adéquats pour l'usage de telles chaussures.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect

Aspect	: N.D./N.A.
Couleur	: N.D./N.A.
Odeur	: N.D./N.A.
Seuil d'odeur	: N.D./N.A.
pH	: N.D./N.A.
Point de fusion	: N.D./N.A.
Point/intervalle d'ébullition	: N.D./N.A.
Point d'inflammation	: N.D./N.A.
Taux d'évaporation	: N.D./N.A.
Inflammabilité (solide, gaz)	: N.D./N.A.
Limite inférieure d'explosion	: N.D./N.A.
Limite supérieure d'explosion	: N.D./N.A.
Pression de vapeur	: N.D./N.A.
Densité de vapeur	: N.D./N.A.
Densité relative	: N.D./N.A.
Solubilité	: N.D./N.A.
Liposolubilité :	: N.D./N.A.
Hydrosolubilité :	: N.D./N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: N.D./N.A.
Température d'auto-inflammation :	: N.D./N.A.
Température de décomposition :	: N.D./N.A.
Viscosité :	: N.D./N.A.
Propriétés explosives :	: N.D./N.A.
Propriétés comburantes :	N.D./N.A.

N.D./N.A.= Non disponible/Non applicable à la nature du produit.

9.2 Autres informations

Point d'écoulement	: N.D./N.A.
Scintillement	: N.D./N.A.
Viscosité cinématique	: N.D./N.A.
% de solides	N.D./N.A.

N.D./N.A.= Non disponible/Non applicable à la nature du produit.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- | | |
|---|--|
| 10.1 Réactivité. | : Le produit ne présente aucun risque dû à sa réactivité. |
| 10.2 Stabilité chimique. | : Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées (voir section 7). |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses. | : Le produit ne présente pas de possibilité de réactions dangereuses. |
| 10.4 Conditions à éviter. | : Éviter tout type de manipulation incorrecte. |
| 10.5 Matériaux incompatibles. | : Maintenir hors de portée d'agents oxydants et de matériaux très acides ou alcalins, afin d'éviter toute réaction exothermique. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux. | : Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé selon les usages prévus. |

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible relative au produit.

- | | |
|---|--|
| <u>Toxicité aiguë</u> | : Données non concluantes pour une classification. |
| <u>Corrosion ou irritation cutanée</u> | : Données non concluantes pour une classification. |
| <u>Lésions oculaires graves ou irritation oculaire</u> | : Données non concluantes pour une classification. |
| <u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u> | : Données non concluantes pour une classification. |
| <u>Mutagénicité sur cellules germinales</u> | : Données non concluantes pour une classification. |
| <u>Cancérogénicité</u> | : Données non concluantes pour une classification. |
| <u>Toxicité pour la reproduction</u> | : Données non concluantes pour une classification. |
| <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique</u> | : Données non concluantes pour une classification. |
| <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée</u> | : Données non concluantes pour une classification. |
| <u>Danger par aspiration</u> | : Données non concluantes pour une classification. |

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible relative à l'écotoxicité des substances concernées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible relative à la biodégradabilité des substances concernées.

Aucune information disponible relative à la dégradabilité des substances concernées.

Aucune information disponible relative à la persistance et à la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible relative à la bioaccumulation des substances concernées.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible relative à la mobilité dans le sol.

Il convient d'éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

Éviter la pénétration dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et mPmB

Aucune information disponible relative à l'évaluation PBT et mPmB du produit.

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible relative à d'autres effets indésirables pour l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à la mise au rebut

13.1 Méthodes de traitement des résidus

Il est interdit de déverser le produit dans les ruisseaux ou cours d'eau. La manipulation et la mise au rebut des déchets et récipients vides doivent être conformes aux législations locales/nationales en vigueur.

Il convient de suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Le transport du produit n'est pas dangereux. En cas d'accident et de déversement du produit, consulter la section 6.

14.1 Numéro ONU.	: Le transport du produit n'est pas dangereux.
14.2 Dénomination officielle de transport des Nations unies.	: Description : ADR : Le transport du produit n'est pas dangereux. IMDG : Le transport du produit n'est pas dangereux. ICAO/IATA : Le transport du produit n'est pas dangereux.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport.	: Le transport du produit n'est pas dangereux.
14.4 Groupe d'emballage.	: Le transport du produit n'est pas dangereux.
14.5 Dangers pour l'environnement.	: Le transport du produit n'est pas dangereux.
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs.	: Le transport du produit n'est pas dangereux.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC.	: Le transport du produit n'est pas dangereux.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation et législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange

Le produit ne relève pas du règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

- Le produit ne relève pas de la directive 2012/18/UE (SEVESO III).
- Le produit ne relève pas du règlement (UE) N° 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des produits biocides.
- Le produit ne relève pas de la procédure établie dans le règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation n'a été effectuée concernant la sécurité chimique du produit.

SECTION 16 : Autres informations

Modifications par rapport à la version antérieure :

- Modification des informations relatives au fournisseur (SECTION 1.3).
- Modification du numéro de téléphone d'urgence (SECTION 1.4).
- Modification des usages du produit (SECTION 7.3).
- Modification des valeurs des propriétés physiques et chimiques (SECTION 9).
- Ajout de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).

Classification et procédure utilisées afin de déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Dangers physiques Conformes aux données obtenues durant les tests

Dangers pour la santé Méthode de calcul

Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé d'utiliser le produit uniquement pour les usages prévus.

Abréviation et acronymes utilisés :

CEN : Comité européen de normalisation.
EPI : Équipement de protection individuelle.

Principales références bibliographiques et sources de données :

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>
<http://echa.europa.eu/>
Règlement (UE) 2015/830.
Règlement (CE) n° 1907/2006.
Règlement (UE) n° 1272/2008.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), établissant la création de l'Agence européenne des produits chimiques, portant modification de la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité du produit se fondent sur les connaissances actuelles et les lois en vigueur de la CE et des pays concernés, dès lors que les conditions de travail des utilisateurs ne relèvent pas de notre connaissance ni de notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles pour lesquelles il est spécifié, sans disposer au préalable d'une instruction écrite de sa manipulation. Les moyens utilisés à des fins de conformité aux exigences établies dans les législations relèvent toujours de la responsabilité de l'utilisateur.

